



Congés forcés par l'employeur

Par **phil30**, le **11/02/2009** à **14:51**

Bjr,
Mon employeur me demande de prendre des congés.
Il m'a demandé le Vendredi de prendre 1 semaine de congé à partir du Lundi et il me dit que si je refuse cela peut-être considéré comme faute grave.
A-t'il le droit ?
Si oui sous quel conditions.
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **julius**, le **11/02/2009** à **19:51**

Bonsoir,
L'employeur (comme vous) vous doit un mois pour poser des vacances (voir aussi votre convention collective) (Article L3141-16 du code du travail)
Il ne peut vous imposer dans un délai SI COURT des vacances.
Répondez lui en AR que vous refusez cette période , mais vous tenez à sa disposition pour en prendre une autre dans le délai imparti.
Restez simple , correcte , ne vous étalez pas , faites simplement référence à cette article (en le citant)